

**Projet de Gestion Intégrée des Ressources en Eau dans le Bassin du Fleuve Mono, Togo**

**Communes Yoto 1 et 3 (GIRE Mono)**

**Rapport d'activités Final septembre 2025**



Rapport écrit par Léna AGUILHON (Experts-Solidaires)



### *Liste des abréviations employées dans le rapport*

ABM	Autorité du Bassin du Mono
AFD	Agence Française de Développement
AGIDE	Association pour la Gestion intégrée et Durable de l'Environnement
BF	Borne Fontaine
BV	Bassin Versant
CLE	Comité Local de l'Eau
CORED	Centre d'Orientation, de Recherche Environnementale et d'Education pour un Développement Intégré
CRCC-UL	Centre de Recherche sur le Changement Climatique de l'Université de Lomé
CVD	Comité Villageois de Développement
DIO	Diagnostic Institutionnel et Organisationnel
DP	Directeur Préfectoral
DPES	Direction d'Exploitation Sud
ES	Experts-Solidaires
ESPANCA	Extension du Service Public D'assainissement Public Non Collectif Aného
FCT	Faîtière des Communes du Togo
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
MEHEV	Ministère de l'Eau et de l'Hydraulique Villageoise
MOC	Maîtrise d'Ouvrage Communal
ODEF	Office de Développement et d'Exploitation des Forêts
PEA	Poste d'Eau Autonome
PF	Point Focal
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
POSC	Plateforme des Organisations de la Société Civile
RT	Référent Technique
SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SP-EAU	Société de Patrimoine, Eau et Assainissement en milieu Urbain et semi urbain
TdE	Société Togolaise des Eaux
TdR	Termes de Références
WACEM	West African Cement

## Table des matières

RESUME DU PROJET GIRE MONO .....	4
RESUME PRINCIPAUX CONTRATS SIGNES .....	5
RESUME DES ACTIVITES REALISEES .....	6
I) RAPPEL DU CONTEXTE PROJET .....	7
1.1 Contexte institutionnel .....	7
1.1.1 Un projet de GIRE inscrit dans un SDAGE en cours .....	7
1.1.2 Les acteurs institutionnels publics .....	7
1.2 Localisation du projet .....	9
1.3 Objectifs initiaux du projet et résultats attendus .....	10
II) TABLEAU DE REALISATION .....	11
III) SYNTHESE DES ACTIVITES PAR RESULTAT .....	12
3.1 R0 : Activités administratives et contractuelles préparatoires .....	12
3.2 R1 : La gouvernance locale de l'eau est améliorée .....	12
3.2.1 Mise en place et suivi d'une coordination locale de la gestion de l'eau .....	13
3.2.2 Mobilisation des usagers locaux pour une meilleure connaissance et gestion de proximité de leur ressource en eau .....	14
3.2.3 Renforcement des équipes communales .....	16
3.3 R2 : Les techniques de protection de la ressource sont promues .....	18
3.3.1 Reboisement des zones Tampons de la rive du mono à Adabiam, Gogokondji et Akladjénou. ....	18
3.3.2 Formation de 25 maraîchers et création d'un champ école. ....	19
3.3.3 Mise en place de périmètres de protection autour de deux forages .....	20
3.4 R3 : L'accès à l'eau potable et à l'assainissement est amélioré .....	22
3.4.1 Mise en place de Postes d'eau autonomes .....	22
3.4.2 Réalisation de 30 latrines ECOSAN .....	25
3.4.3 Réhabilitation de la Mini AEP d'Akladjénou et 5 BF dans le canton de Tokpli .....	26
IV) CONCLUSION ET PERSPECTIVES .....	27

## Résumé du projet GIRE Mono

Le projet GIRE Mono s'inscrit dans un programme à long terme de développement territorial du bassin du Mono, au Togo. En effet, bien que ce bassin soit connu et étudié depuis de nombreuses années, ce n'est que récemment (2014) que l'Autorité du Bassin du Mono (ABM) fut créée. Le projet de GIRE Mono concerne deux communes : Yoto 1 et Yoto 3, de la préfecture de Yoto, au sud-est du Togo. Ces deux communes, localisées dans la région maritime, sont transfrontalières avec le Bénin. Un projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), coordonné par l'ABM, a été présenté en août 2021 aux autorités togolaises et est en cours de validation.

La finalité du présent projet est d'initier plusieurs activités de développement territorial local en vue de préparer la mise en œuvre opérationnelle du futur SDAGE, prioritairement dans les domaines de l'eau potable, de l'assainissement, de la protection de la ressource et de la gouvernance locale, dans les communes de Yoto 1 et 3. Plus spécifiquement, le projet vise l'atteinte de trois résultats :

- **R1** : La gouvernance locale de l'eau est améliorée.
- **R2** : Les techniques de protection de la ressource sont promues.
- **R3** : L'accès à l'eau potable et à l'assainissement est amélioré.

**Pour le résultat R1**, Une intercommunalité dont un des objectifs sera une gestion et planification communes de la ressource en eau, sera créé avant fin 2025 entre les communes de Yoto 1 et 3 mais aussi Yoto 2. Un espace de concertation a été initié fin 2024, afin que l'ensemble des acteurs intervenant dans le bassin du fleuve Mono partagent leurs connaissances. L'objectif de cet espace est de créer du lien entre la GIRE institutionnelle et la GIRE locale. Il sera renforcé en phase 2. De plus, dans une démarche de gouvernance locale et de valorisation des usagers mobilisés pour une meilleure connaissance et une gestion de proximité de leurs ressources en eau, la collecte de données qualitatives et quantitatives de la ressource a été mis en place durant le projet.

**Concernant le résultat R2**, Le projet, à travers les différentes activités, a permis aux acteurs du terrain de s'appropriier ces questions de protection de la ressource en eau. Notamment avec l'appui de l'expert en protection de la ressource en eau qui a fait deux missions au Togo dont une durant laquelle il a proposé aux agents de la TdE une formation. Ces échanges doivent se poursuivre dans les prochains mois, incluant les agents de la SPEAU. Il a été mis en évidence l'importance de mieux connaître la ressource souterraine afin de mieux délimiter les espaces de protection des zones de captage. Une étude hydrogéologique est prévue en phase 2. Enfin, le reboisement de 4 ha de zones tampons avec un bon taux de reprise (90%) permet de travailler sur la diminution de l'impact des crues (érosion des berges et dégâts sur les champs et habitations).

**Pour le résultat R3**, Trois Postes d'Eau Autonome (PEA) d'Amédjrovikondji, de Touvi Kondji et de Djrekpon ont été mis en gestion selon un modèle de gestion en régie. Trente latrines familiales écologiques « ECOSAN » ont été construites et les usagers ont été formés à leur utilisation.

Les difficultés rencontrées au cours du projet ont été principalement liées au retard d'une partie du financement de la fondation Heidelberg. Le projet a donc bénéficié d'une extension de délai supplémentaire.

Dans un contexte où la notion de gestion coordonnée de l'eau, des terres et des ressources connexes est quasi inexistante, la difficulté principale reste l'absence d'une vision réellement partagée et claire de la ressource aquatique souterraine à partager collectivement. En particulier, les modalités de connaissance et d'accès à cette ressource conditionnent à la fois l'engagement des usagers locaux et l'amorce de conflits potentiels.

## Résumé Principaux Contrats signés

Entreprise	N°Contrat	Objet	Montant du contrat FCFA/€
<b>GEFER GENIE ELECTRIQUE</b>	N°ES/GEFER01/2023	Construction de PEA avec installation d'un système solaire – Amédrovikondji Yoto 1 et Toudjikondki (Yoto 3)	18 753 740 FCFA – 28 592 €
	Avenant n°1 – contrat N° ES/GEFER01/2023	Construction de PEA avec installation d'un système solaire – Djrekpon (Yoto 3)	13 358 780 FCFA – 20 367 €
<b>Allado Koffi</b>	N°001/2023/GIRE MONO/PADIE&Yoto 3	Travaux de préparation, mise en place infrastructures hydroagricoles, et de suivi – formation, champ école	12 905 939 FCA
<b>Evolution Construction</b>	N°ES/Evolution Construction 02/2024	Construction de deux bornes fontaines à Wogfblavikondji et Bedjeme (Yoto 1) Réhabilitation de 4 BF à Topkli et Sikakondji (Yoto 3)	3 216 366 FCFA – 4904 €
<b>Evolution Construction</b>	N°03/2024 ES-PADIE / Evolution Construction	Construction de 2 clôtures de protection des zones de captages sur les forages F1 et F2 de Tanou	2 490 508 FCFA – 3797 €
<b>GEFER GENIE ELECTRIQUE</b>	N° ES/GEFER 02/2024	Réhabilitation de la mini AEP d'Akladjénou (Yoto 3 )	5 106 512 FCFA – 7 786 €
<b>Kossi Anagbla</b>	N°ES/AK 01/2024	Coordination des activités	2000 €
<b>GEFER GENIE ELECTRIQUE</b>	N°ES/GEFER 01/2025	Système d'élimination du fer et renforcement du PEA Amédrovikondji	1 890 000 FCFA – 2882 €

## Résumé des activités réalisées

Activités prévues	Activités réalisées
<b>Volet Eau potable</b>	
2 Postes d'eau Autonome (forages, équipés de réservoir et pompage solaire)	3 Postes d'Eau Autonome (Amédrovikondji, Toudikondji et Djrekpon)
Réhabilitation d'une Mini-AEP (forage, BF)	Réalisation d'une mini-AEP (Akladjéno)
Non prévue	Réhabilitation de 4 bornes fontaines + Construction de 2 bornes fontaines
Un dispositif performant de gestion des ouvrages	Plusieurs dispositifs testés, un délégataire a été mis en place pour assurer la bonne gestion des ouvrages
<b>Volet Assainissement</b>	
Construction de 30 latrines ECOSAN	Construction de 30 latrines Ecosan
<b>Volet Protection de la ressource</b>	
25 maraichers formés en agroécologie	25 maraîchères (uniquement des femmes) sur les activités agroécologiques
3 ha de zone tampon le long du Mono	4 ha de zone tampon reboisées, plus de 80% de taux de reprise des arbres
<b>Volet Gouvernance</b>	
Un comité local de l'eau mis en place	3 carrefours de l'eau organisés en 3 ans
Un service communal mis en place à Yoto 3, renforcé à Yoto 1	Deux agents communaux formés et en charge du suivi / gestion des ouvrages. Un troisième a été recruté à Yoto 2 pour la phase 2.

## I) RAPPEL DU CONTEXTE PROJET

### 1.1 Contexte institutionnel

#### 1.1.1 Un projet de GIRE inscrit dans un SDAGE en cours

Le Togo dispose de ressources en eau **relativement abondantes (quantitatif)**. Cependant, le problème de l'adéquation entre la disponibilité de ces ressources en eau et les besoins de développement pourrait se poser en termes de déficit de gestion et de maîtrise de ces ressources qui nécessite notamment une meilleure protection. Cet équilibre risque d'être encore plus problématique dans le contexte du changement climatique. Aussi, le Togo s'est engagé depuis 2002 dans l'approche de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE).

Le territoire national comporte trois bassins hydrographiques dénommés : « bassin de l'Oti », « bassin du Mono » et « bassin du Lac Togo ». La loi n°2010-004 portant sur le code de l'eau prévoit la réalisation des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (**SDAGE**) par bassin, ou groupe de sous-bassins. Le SDAGE constitue un instrument de **planification, qui définit les objectifs** de quantité et de qualité des eaux ainsi que les aménagements à réaliser pour les atteindre. Ainsi, tout programme de mise en valeur des ressources en eau, à l'échelle du bassin versant, de même que **toutes décisions administratives relatives à la gestion des ressources en eau doivent être compatibles avec les dispositions du SDAGE** du bassin concerné.

Le projet GIRE Mono s'inscrit donc dans un programme à long terme de développement territorial du Bassin du Mono et a pour finalité d'initier plusieurs activités pour préparer la mise en œuvre opérationnelle SDAGE, prioritairement dans les domaines de l'eau potable, de l'assainissement, de la protection de la ressource et de la gouvernance locale.

#### 1.1.2 Les acteurs institutionnels publics

- **Ministères**

**Tableau 1 : Répartition des compétences ministérielles en matière d'eau et assainissement**

Départements ministériels	Compétences ministérielles
Ministère de la <b>santé</b> et de la protection sociale	<b>Assainissement autonome</b> des eaux usées et des excréta en milieu urbain et milieu rural Hygiène et contrôle de la qualité de l'eau
Ministère de <b>l'eau et de l'hydraulique villageoise</b>	<b>Approvisionnement en eau potable</b> en milieux urbain, semi urbain et rural Assainissement collectif des eaux usées et excréta en milieu urbain <b>Assainissement pluvial</b> en milieu urbain <b>Assure la coordination interministérielle dans le domaine de l'eau</b> et organise la mise en œuvre de la politique de l'eau au moyen d'un plan d'action de GIRE et des plans sous-sectoriels des différents usages de l'eau
Ministère de l'habitat et du cadre de vie	<b>Gestion des déchets</b> solides urbains
Ministère de <b>l'environnement</b>	Assainissement des <b>établissements classés</b>

- **La société de Patrimoine Eau et Assainissement (SP-Eau) en milieux urbain et semi-urbain**

La SP-Eau assure la gestion et développement du patrimoine de l'Etat dans les sous-secteurs de l'alimentation en eau potable et assainissement en milieu urbain et semi-urbain : programmation, recherche des financements, réalisation des investissements, suivi de la maintenance lourde, contrôle de l'exploitation (TdE).

- **La Société Togolaise des Eaux (TdE) - exploitant, entreprise publique**

La TdE exploite des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif dans les zones urbaines et/ou affermées : production et distribution de l'eau potable, extension des réseaux, branchements domiciliaires, gestion de la clientèle, évacuation et traitement des eaux usées.

- **La Direction Régionale de l'Eau et de l'Hydraulique Villageoise (DREHV)**

La DREHV appuie les communes et comités de gestion villageois pour une application effective de la législation, du respect des normes de conception, de réalisation, d'exploitation et de maintenance des ouvrages d'eau potable et d'assainissement.

- **Autorité de Bassin du Mono (ABM) et Comité du Bassin du Mono**

Le décret N° 2012-034 instaure les comités de bassin. Les instances de Comité du Bassin du Mono sont en cours d'installation.

L'Autorité du Bassin du Mono, créée en 2014, est devenue opérationnelle le 31 octobre 2019. Son siège est situé à Cotonou. L'ABM a pour mandat de promouvoir la concertation permanente entre les parties prenantes au développement du bassin, de promouvoir la mise en œuvre de la GIRE et le partage équitable des bénéfices, d'autoriser la réalisation des ouvrages et des projets envisagés par les Etats Parties et pouvant avoir un impact significatif sur les ressources en eau du bassin, de réaliser des projets et des ouvrages communs, de contribuer à la réduction de la pauvreté, au développement durable des Etats Parties et à une meilleure intégration socio-économique sous régionale.

- **Les communes**

La décentralisation au Togo place la commune au 1er niveau de réflexion et de mise en œuvre des actions de développement conformément aux textes en vigueur. Celle-ci peut gérer le service en régie, ou au travers d'un contrat d'affermage ou de concession, et elle a notamment la charge des infrastructures, transports et voies de communications, de l'énergie et de l'hydraulique, de la création et gestion des services publics de la commune, de la lutte contre l'insalubrité, les pollutions et les nuisances diverses, de la collecte et traitement des eaux usées. Les communes ont la **responsabilité** exclusive ou partagée de deux composantes majeures de la GIRE : la **réglementation de la protection de l'environnement et la gestion des ressources naturelles locales** (forestières et halieutiques), et, en ce qui relève de l'eau et de l'assainissement, l'émission des avis sur les **plans d'adduction d'eau sur le territoire communal, en édifiant et gérant les bornes fontaines publiques, les puits et les forages**. La collectivité locale peut proposer à l'autorité compétente la création d'un organe local de gestion de l'eau pour la réalisation et la gestion d'un ouvrage hydraulique, la gestion d'une masse d'eau...

## 1.2 Localisation du projet

La zone d'application retenue est la zone de Yoto au sud du Togo, où Experts-Solidaires et son partenaire PADIE travaillent depuis plusieurs années dans le secteur de l'eau et assainissement. Les deux communes retenues (Yoto 1 et Yoto 3), nouvellement créées à la suite de la réforme administrative de 2019, incluses dans le Bassin du Mono, sont confrontées aux enjeux d'accès à l'eau potable, à l'assainissement et à la protection de leur ressource en eau. L'attente que les habitants expriment dans le respect des dispositions en vigueur au Togo fonde la structure de notre projet.

Opérateurs et partenaires du projet

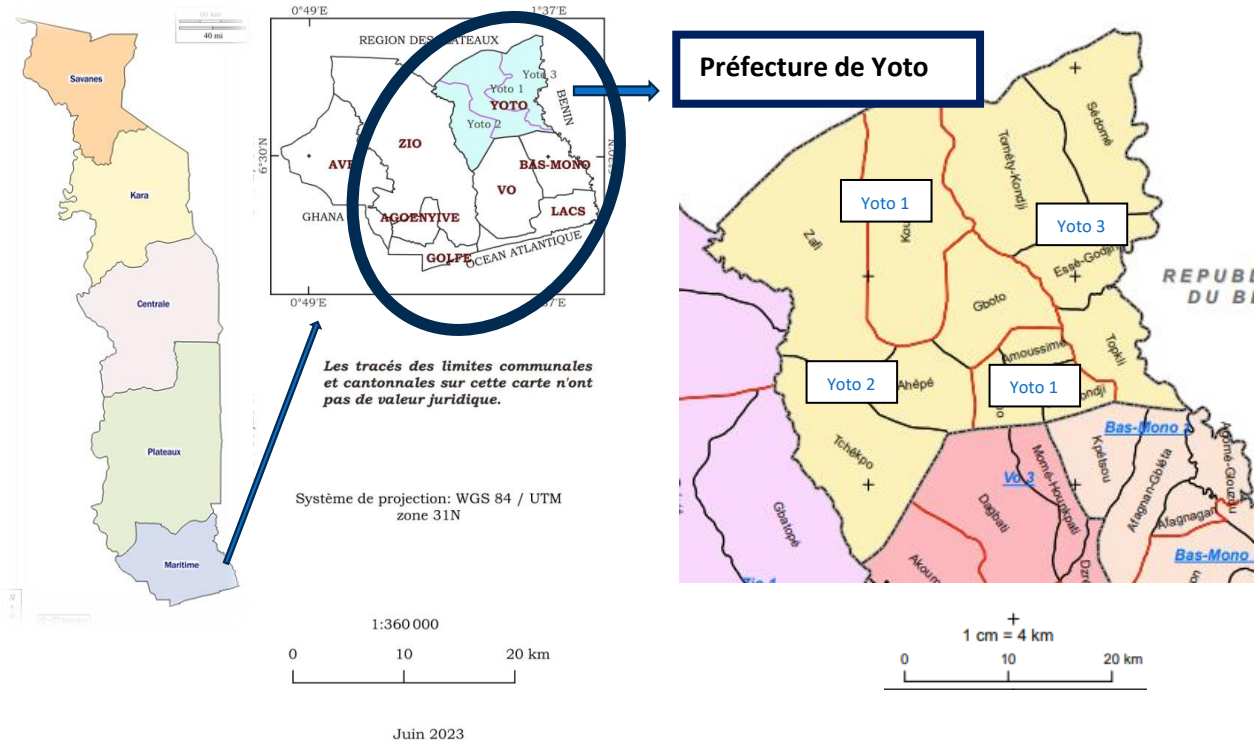


Figure 1. Localisation de la zone de projet (communes Yoto 1 et 3).

Plusieurs partenaires à différentes échelles peuvent être mentionnés comme intervenant sur le projet :

- AESN : financeur principal du projet ;
- Sénéo : co-financeur du projet ;
- Syndicat Mixte Garrigues Campagne, co-financeur du projet ;
- Le ministère de l'Eau et de l'Hydraulique Villageoise (MEHV) est l'autorité déléguante de la délégation de service public (DSP) de l'eau potable au Togo ;
- Les communes de Yoto 1 et 3, maîtrise d'ouvrage du projet, la maîtrise d'ouvrage déléguée dans la DSP d'eau potable, co-financement local du projet ;
- Fondation Heidelberg, la TDE : co-financeurs locaux du projet ;
- Experts-Solidaires assistant technique et financier du projet ;
- PADIE, assistant à maîtrise d'ouvrage communale et coordonnateur local du projet.

### 1.3 Objectifs initiaux du projet et résultats attendus

L'objectif général du projet est **d'améliorer l'accès à l'eau potables et à l'assainissement dans les communes Yoto 1 et 3, et renforcer leurs compétences en matière de gestion locale du bassin du Mono.**

Afin de compléter notre objectif général, plusieurs objectifs plus spécifiques ont pu être ciblés comme : renforcer les compétences des acteurs locaux en matière de gestion du bassin du Mono, développer les techniques de protection de la ressource du bassin, améliorer durablement l'accès à l'eau et à l'assainissement dans les 2 communes. Les principaux résultats attendus sont les suivants :

- R1 : la gouvernance locale est améliorée
- R2 : les techniques de protection de la ressource sont promues
- R3 : L'accès à l'eau potable et aux services d'assainissement est amélioré.

Voici les activités prévues par résultat :

#### **Activités du R1 : la gouvernance locale est améliorée**

- Mettre en place une coordination locale de la gestion de l'eau
- Former des acteurs communaux
- Créer et renforcer les services techniques communaux
- Mener une campagne de sensibilisation

#### **Activités du R2 : les techniques de protection de la ressource sont promues**

- Reboiser 4 hectares de zones tampons le long du fleuve Mono (berge du fleuve Mono)
- Former 25 maraichers sur la fabrication/utilisation des pesticides et fertilisants biologiques et créer un « champ-école »
- Construction de deux clôtures de protection des zones de captage de Tanou

#### **Activités du R3 : L'accès à l'eau potable et aux services d'assainissement est amélioré.**

- Mettre en place 3 Postes d'Eau Autonome (PEA)
- Réhabiliter une mini-AEP du village d'Akladjénou (canton de Tokpli, Yoto 3)
- Construire 2 bornes fontaines à Wogflavikondji et Bedjeme
- Réhabiliter 4 bornes fontaines à Tokpli et Sikakondji
- Améliorer la gestion communale de l'eau potable et régulation du tarif de vente d'eau
- Réaliser 30 latrines familiales écologiques ECOSAN, dont les sous-produits sont utilisés dans le champ-école.

## II) TABLEAU DE REALISATION

Résultats	Taux de réalisation	Activités réalisées
<u>Résultat 0</u> : Gouvernance du projet	100 %	<ul style="list-style-type: none"> <li>Planification</li> <li>Signature de la convention d'opération</li> <li>Reporting (Rencontre mensuelle avec le MEHV, Réunion du comité de suivi, Réunion du comité de pilotage)</li> <li>Communication</li> </ul>
<u>Résultat 1</u> : La gouvernance locale est améliorée	100%	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rencontres institutionnelles (TdE, DRE, Mairies Yoto 1 et 3, Chefferies, MEHV, AFD, PNUD, CRCC/UL ...), et notamment lors des missions d'Experts-Solidaires et de l'AESN</li> <li>Diagnostic Institutionnel et Organisationnel (DIO), au niveau des deux communes partenaires</li> <li>Participation à deux ateliers du GRET sur la GIRE du Lac Togo et échanges sur la problématique de mise en place des CLE</li> <li>Elaboration d'une note stratégique sur l'organisation d'un Carrefour Local de l'Eau et animation du premier carrefour de l'eau au niveau de la préfecture de Yoto</li> <li>Lancement d'une campagne de collecte de données sur la qualité et la quantité de la ressource par les usagers de l'eau,</li> <li>Récupération de données sur la ressource locale (pluviométrie, température, piézométrie) – outil guide méthodologique de suivi participatif</li> <li>Prise de contact avec le maire d'Athiéme et les coordinateurs du projet GIBOU basé à Lokossa au Bénin (ONG Join for water)</li> <li>Formation à la Maîtrise d'Ouvrage Communale dans les communes de Yoto 1 et Yoto 3</li> <li>Equipement et formation des techniciens Eau et Assainissement des deux mairies</li> <li>Appui à la création d'un service Eau et Assainissement dans les mairies</li> <li>Echanges avec le Secrétaire Général de la plateforme des OSC et rencontre avec la plateforme des OSC de Yoto</li> <li>Séances de sensibilisation dans les villages sur la gestion des latrines et des ouvrages, les enjeux de la protection de la ressource</li> <li>Réalisation d'une base de données sur les ouvrages disponibles dans Yoto 1, modèle repris par Yoto 3</li> <li>Elaboration de tableau de bord de suivi des points d'eau public pour chaque commune</li> <li>Participation au forum de l'Eau et de l'Environnement du Mono (FEEM)</li> <li>Organisation d'un deuxième carrefour de l'eau en juin 2024</li> <li>Rapprochement des 3 communes Yoto 1, Yoto 2 Yoto 3 en vue de la création d'une intercommunalité pour une meilleure gestion de l'eau</li> </ul>
<u>Résultat 2</u> : Les techniques de protection de la ressource sont promues	100%	<ul style="list-style-type: none"> <li>Identification des zones tampons à reboiser sur les berges du fleuve Mono (Adabiam, Akladjéno, Gogo Kondji)</li> <li>Validation des essences retenues avec le DP Environnement</li> <li>Formation des propriétaires des parcelles aux techniques de reboisement</li> <li>Reboisement de 4 hectares de berges avec 4 451 plants et suivi des plants</li> <li>Construction de la salle de formation et réalisation d'un forage et d'un château d'eau sur le champ-école en cours</li> <li>Installation des planches et du système d'irrigation</li> <li>Elaboration en cours d'une stratégie de gestion/ plan de formation en collaboration avec la commune</li> <li>Lancement des formations aux 25 maraîchères sélectionnées sur le champ-école</li> <li>Visite de 3 forages gérés par la TdE à Tanou</li> <li>Réalisation de deux missions d'un expert (David Cinier) sur la protection des captages d'eau</li> <li>Partage d'une note diagnostic de la protection des périmètres</li> <li>Mise en œuvre des périmètres de protection autour des têtes de forage F1 et F2 de Tanou : contrat signé avec Evolution Construction, remise de site à la TdE fin avril, fin des travaux en juin 2024.</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>Utilisation des premiers sous-produits des latrines ECOSAN dans le champ école par les agriculteurs formés (fin 2024)</li> </ul>
<p><b>Résultat 3</b></p> <p><b>L'accès à l'eau potable et aux services d'assainissement est amélioré</b></p>	100%	<ul style="list-style-type: none"> <li>Identification et justification des zones d'implantation des PEA dans les deux communes</li> <li>Enquêtes sociales auprès des habitants</li> <li>Construction d'un PEA à Amédjrovi Kondji</li> <li>Réhabilitation de la PMH de Toudji Kondji en PEA</li> <li>Mise en gestion du PEA d'Amédjrovi Kondji</li> <li>Mise en gestion du PEA de Toudjikondji après remplacement du boitier par l'entreprise,</li> <li>Réception technique et définitive des deux PEA</li> <li>Identification du site pour le 3<sup>ème</sup> PEA à Djrekpon, réalisation du PEA</li> <li>Diagnostic de la mini-AEP du village d'Akladjénou à réhabiliter, et réalisation de l'enquête socio-économique</li> <li>Validation des études et DAO de la mini-AEP</li> <li>Identification des zones d'implantation des BF</li> <li>Visite et diagnostic sommaire des BF à réhabiliter</li> <li>Identification des villages pour les 30 latrines familiales écologiques « EcoSAN » prévues par le projet et réalisation d'une étude sur la demande en latrines et les capacités de paiement</li> <li>Réunions dans les villages sur le mode de gestion et d'utilisation des latrines</li> <li>Réalisation de 15 latrines ECOSAN dans Yoto 3, réception technique et formation des usagers à leur utilisation</li> <li>Réalisation de 15 latrines ECOSAN dans Yoto 1, réception technique et formation des usagers à leur utilisation</li> <li>Identification des zones d'extension du réseau d'eau TdE financé par la TdE et les communes</li> <li>Réception technique du 3<sup>ème</sup> PEA à Djrekpon et mise en gestion</li> <li>Réception définitive du 3<sup>ème</sup> PEA à Djrekpon</li> <li>Réalisation des travaux de la mini AEP de Sika Kondji et réception technique et définitive</li> <li>Réalisation des travaux de réhabilitation des BF et réception technique et définitive</li> <li>Construction des BF et réception technique et définitive</li> </ul>

### III) SYNTHÈSE DES ACTIVITÉS PAR RÉSULTAT

#### 3.1 R0 : Activités administratives et contractuelles préparatoires

Les points focaux techniques de Yoto 1 et Yoto 3, recrutés par leurs communes pour la mise en œuvre et le suivi des activités, ont été fortement impliqués et formés dans le cadre du projet. Ils ont notamment contribué significativement au dialogue communautaire, aux séances d'animation auprès des communautés bénéficiaires et à l'accompagnement des usagers dans le suivi de leur ressource. Si une baisse de motivation parmi les usagers responsables du suivi avait été notée en fin d'année 2023, les visites mensuelles des responsables techniques et les coups de téléphone ont permis un meilleur accompagnement des acteurs. Les responsables techniques de Yoto 1 ont d'ailleurs joué un rôle prépondérant dans l'organisation et la mise en œuvre du carrefour de l'eau de juin 2024, faisant le lien avec les usagers locaux participant au suivi de leur ressource. Ils ont participé à toutes les réunions mensuelles de planification et de suivi-évaluation.

#### 3.2 R1 : La gouvernance locale de l'eau est améliorée

Il s'agit, dans ce résultat de sensibiliser les acteurs locaux à l'intérêt d'une gestion concertée de leurs ressources communes et de renforcer les capacités et les compétences des élus locaux ainsi que celles des services techniques et des autres acteurs institutionnels des deux communes pour une meilleure gouvernance des ressources en eau au niveau local.

### 3.2.1. Mise en place et suivi d'une coordination locale de la gestion de l'eau

Les années 2022 et 2023 ont permis d'établir un diagnostic du rôle de chaque acteur dans la protection et le suivi de la ressource, de connaître les usages et consommations de chacun et d'identifier les relations que les acteurs entretiennent autour de la ressource locale, via la réalisation d'entretiens avec différents acteurs locaux et étatiques (DRE, TdE, vendeurs d'eau en sachet, directeurs préfectoraux, membres d'ONG, etc.). Il avait été constaté que les échanges entre les acteurs étaient presque inexistantes et que les usages de la ressource étaient très peu suivis par les institutions gouvernementales.

Le premier semestre de 2024 a été marqué par l'organisation en juin d'un carrefour de l'eau ayant pour but de favoriser la dynamique d'échange de connaissances sur les ressources en eau entre les usagers locaux, les responsables communaux et les institutions : acteurs locaux chargés du suivi participatif, représentants des usagers de l'eau, des CVD et des chefs traditionnels, maires et leurs responsables techniques, représentants des services déconcentrés de l'agriculture et de l'environnement et de la TdE, représentants du MEHV (cabinet, DRE et DREHV/M), et préfet. Ce carrefour de l'eau s'inscrit dans le cadre de la facilitation de la mise en œuvre opérationnelle du SDAGE en cours, sur le plan territorial, et de la co-construction d'une démarche de gouvernance locale pour faire émerger un lieu de dialogue autour de la ressource.

De plus, les mois de janvier à décembre 2024 ont permis d'encourager une dynamique d'intercommunalité qui sera renforcée et accompagnée dans la phase II du projet. Ainsi, plusieurs rencontres ont eu lieu entre les équipes d'Experts-Solidaires et les maires des trois communes Yoto 1, 2 et 3 durant lesquelles ont pu être abordés les enjeux communs liés à l'eau potable, à l'assainissement et à la protection de la ressource partagée par les trois communes. L'intercommunalité sera finalisée d'ici fin 2025 et sera accompagnée durant la phase II du projet.



*Figure 2: Rencontre avec Madame La Maire de Yoto 2*

Des rencontres avec les communes de Yoto 1 et 3 ont également été réalisées par l'équipe de PADIE afin de présenter l'avancement des activités du projet aux maires, à leurs adjoints et à leurs conseillers municipaux et de les impliquer dans la gestion en régie des ouvrages d'eau, notamment des Postes d'Eau Autonomes.

D'autres rencontres ont également été effectuées lors des missions d'Experts-Solidaires de février et novembre 2024 ainsi que juin 2025. Les acteurs institutionnels et ONG intervenant dans le bassin du fleuve Mono, rencontrés sont, entre autres : l'AFD, USAID, la TDE, la DRE et la SP-EAU et l'ABM et Joint For Water.

### 3.2.2. Mobilisation des usagers locaux pour une meilleure connaissance et gestion de proximité de leur ressource en eau

#### Collecte des données par les usagers de l'eau



Figure 3. Suivi participatif de la ressource par les usagers : mesures de la hauteur de l'eau du puits et de sa turbidité à Bedjémé, Yoto 1, début 2024.

Un outil de collecte de données participatif avait été mis au point au cours de l'année 2023 pour permettre aux usagers d'analyser mensuellement sur leurs puits, la quantité et qualité de l'eau. L'objectif était que les usagers puissent directement prendre conscience de la variabilité et de la fragilité de la ressource en eau, et relever les usages dangereux pouvant la polluer. Jusqu'à maintenant, les usagers locaux ont poursuivi les mesures sur leurs puits, accompagnés par les techniciens Eau et Assainissement des communes de Yoto 1 et 3. Ainsi, les points focaux techniques des mairies se sont rendus dans les villages à partir du 15 de chaque mois pour suivre les membres des CVD et des comités eau en charge de la collecte de données. Une fois les données collectées, ils les traitent sur le serveur Kobo collect. La collecte des données a été réalisée chaque mois malgré la période des campagnes électorales législatives qui a rendu la disponibilité des acteurs plus compliquée.

De plus, une réunion avec les usagers locaux de Yoto 1 (villages de Bédjémé, Woglavikondji, Awoutékondji et Sikipé-Adegou) a été organisée le 28 mars 2024 à Bédjémé. Les résultats des données collectées entre février et mars, ont été présentés et le travail effectué par ces acteurs a été valorisé. Le



Figure 4. Présentation des résultats du suivi participatif de février et mars 2024 avec démonstration de l'utilisation du turbidimètre.

responsable technique de Yoto 1 a également pu faire une démonstration de mesure de la turbidité l'eau

du puits de Wogblavikondji. A la fin de la rencontre les acteurs se sont sentis valorisés et ont exprimé leur satisfaction quant à l'utilisation et l'interprétation de leurs données.

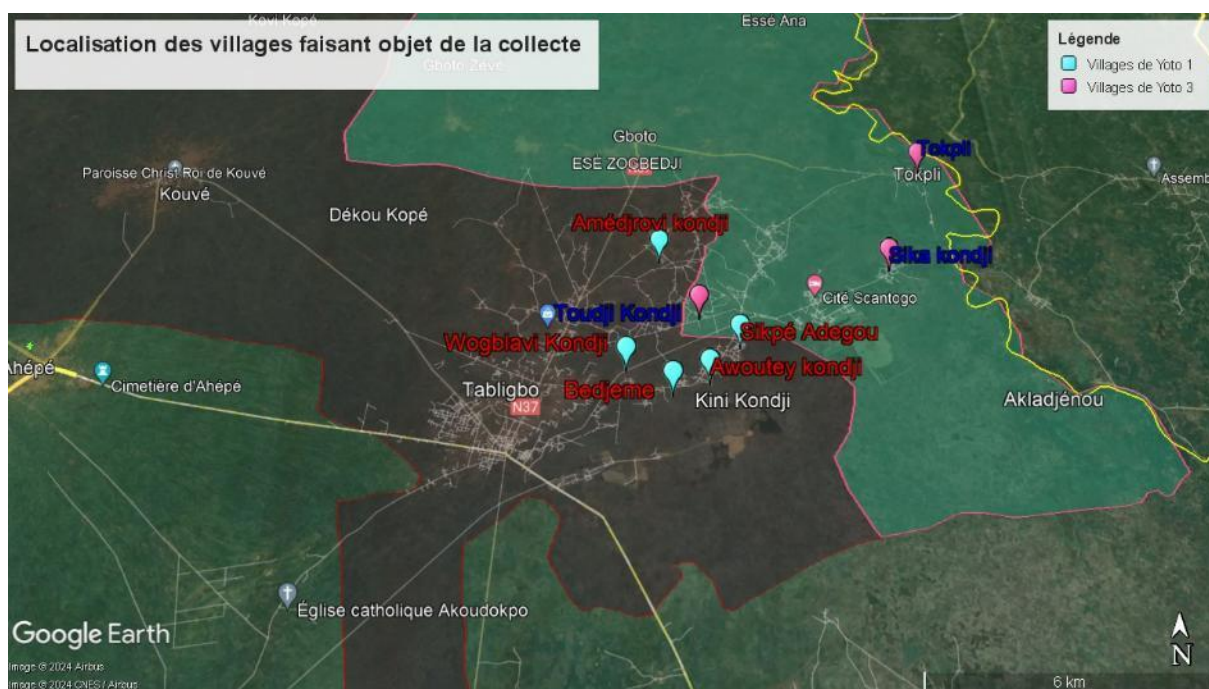


Figure 5. Localisation des villages dans lesquels la collecte participative a été menée de janvier et juin 2024.

## Organisation de deux carrefours locaux de l'eau

### *Carrefour de l'eau : prémices du comité local de l'eau*

Faisant suite au premier carrefour local de l'eau et dans la dynamique d'un accompagnement entre les Phases I et II du projet GIRE MONO en lien avec la quinzaine de l'environnement lancée à Lomé le 4 juin 2024, un deuxième carrefour local de l'eau a été organisé le 13 juin 2024 à Tabligbo sous le patronage de la Direction de la protection des Ressources en Eau (DRE), bien qu'elle n'ait pas pu y être représentée. Ce nouveau carrefour avait pour objectif d'entretenir la dynamique locale pour une gouvernance améliorée des ressources en eau et de maintenir les acteurs en action entre la fin de la phase I du projet prévue en Juin 2024 et le début de la phase II en 2025. Il s'agissait en particulier d'adosser cette dynamique à l'intercommunalité naissante afin de porter un projet de développement durable à partir de l'usage optimal des ressources disponibles. Plus particulièrement, le carrefour visait à partager la connaissance sur la ressource en eau car « *On ne gère bien que ce que l'on connaît bien* », et à favoriser le dialogue et l'organisation pour protéger ce bien commun.

Ont été présents les maires des communes, le directeur de PADIE et son équipe, le directeur d'Experts-Solidaires, le préfet de Yoto, l'agent de la TdE de Tabligbo et les acteurs locaux chargés du suivi participatif de la ressource dans les villages du projet, les représentants des usagers de l'eau, les représentants des CVD et des chefs traditionnels. Ce carrefour a aussi été l'occasion de valoriser le travail des acteurs locaux dans leur travail de collecte des données empiriques sur la quantité et la qualité des ressources souterraines.

Pour ce faire, l'agent technique Eau et Assainissement de la commune de Yoto 1 a présenté les résultats des données du suivi participatif en réalisant des démonstrations à l'aide de bidons d'eau Evian et d'une corde pour illustrer aux participants la méthodologie des collectes au niveau des puits.

En somme, le carrefour a alimenté la réflexion collective sur la nécessité d'une gouvernance concertée et durable de l'eau à l'échelle du bassin versant du Mono tout en entretenant la dynamique locale engagée entre les phases I et II du projet GIRE Mono, en vue de préparer la mise en œuvre opérationnelle du futur SDAGE. Plusieurs recommandations y ont été formulées : poursuivre et renforcer le suivi participatif de la ressource en eau par les usagers locaux, consolider les partenariats entre les acteurs institutionnels pour assurer une gouvernance concertée et durable de l'eau, intensifier la sensibilisation et l'implication des populations riveraines sur les enjeux de gestion intégrée des ressources en eau, et mobiliser davantage de financements publics et privés pour soutenir la mise en œuvre opérationnelle du SDAGE et les initiatives locales de gestion de l'eau.

Un mini-carrefour de l'eau a été organisé en juin 2025 lors de la mission conjointe Join For Water et Experts-Solidaires dans la zone. Le moment de reposer les enjeux et de lancer la phase II du projet.



Figure 6. Photographie des usagers en charge de la collecte présentés aux participants (gauche) et présentation des résultats du suivi participatif par le responsable technique

### 3.2.3. Renforcement des équipes communales

L'année 2023 a permis d'effectuer plusieurs sessions de formation des acteurs locaux à la maîtrise d'ouvrage communale dans Yoto 1 et 3. De plus, les services techniques communaux ont été **renforcés matériellement** avec la fourniture d'imprimantes et de motos pour appuyer le travail des points focaux et dans leurs capacités par la **mise au point d'un outil de suivi des ouvrages d'accès à l'eau**. En 2024, les agents techniques Eau et Assainissement ont poursuivi l'actualisation de l'outil de suivi des ouvrages en réalisant de nouvelles tournées d'identification des points d'eau communaux, pour améliorer la connaissance des communes sur l'eau à l'échelle de leurs territoires.

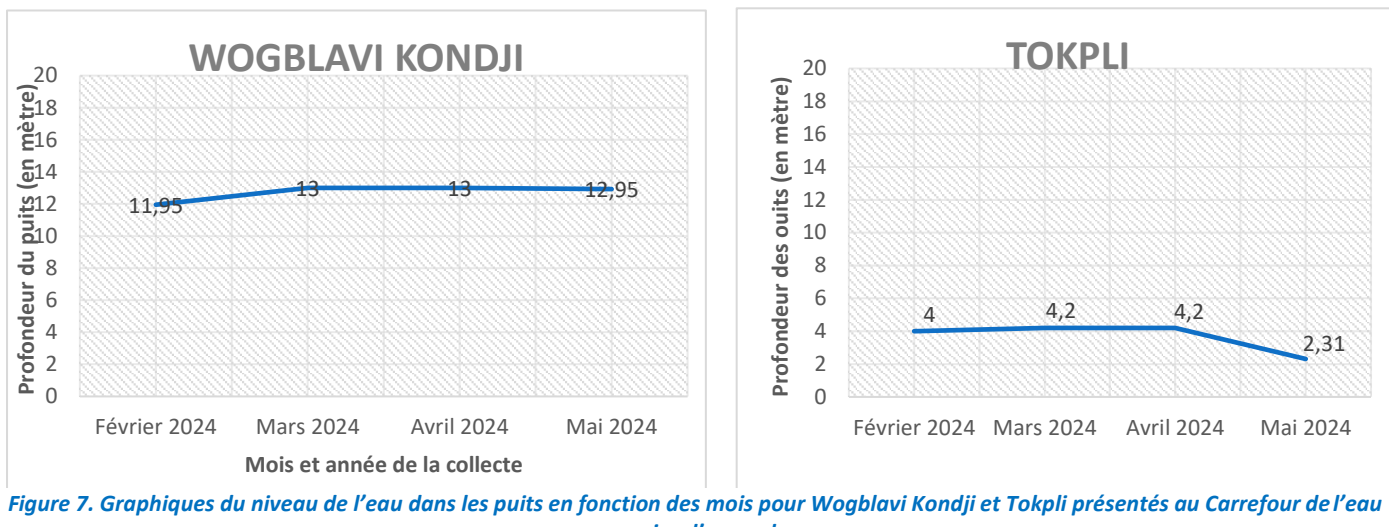


Figure 7. Graphiques du niveau de l'eau dans les puits en fonction des mois pour Wogblavi Kondji et Tokpli présentés au Carrefour de l'eau en guise d'exemple.

Par ailleurs, les points focaux ont été renforcés dans leur rôle d'agent technique de leur mairie. Antonio DEGBE, agent technique de Yoto 1 a été sécurisé sur son poste d'agent technique de Yoto 1 car son contrat a été renouvelé et son salaire augmenté en février 2024. Lionel ASSAFO qui était devenu agent contractuel de la mairie en janvier 2023 a pu bénéficier d'un appui dans son poste, à la fois par PADIE, Experts-Solidaires mais aussi par Antonio DEGBE. Lionel ASSAFO a donc été formé et accompagné à l'utilisation dans sa commune de l'outil de suivi des points d'eau cité ci-dessus. Par exemple, au mois d'avril 2024, Lionel, avec l'appui d'Antonio a recensé 37 points d'eau dans les villages de Gbotovodoupé, Atchame, Klohomé, Gbotovodoupé et Djabatévou.

Extrait des données recueillies pour les villages où sont implantés les PEA :

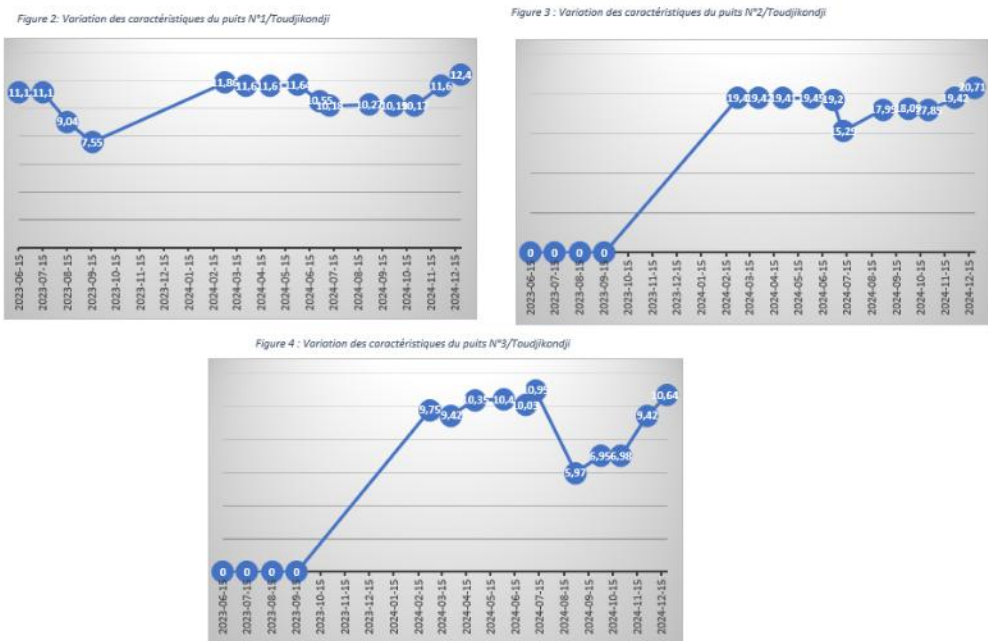


Figure 8: Extrait des données recueillies pour les villages où sont implantés les PEA

### 3.3 R2 : Les techniques de protection de la ressource sont promues

Il s'agit, dans ce résultat, d'amener les populations à abandonner progressivement les techniques de production et pratiques contribuant à la détérioration de l'environnement et à la pollution des différentes sources d'eau dans la zone, au profit des techniques améliorées de production, protégeant les eaux de surfaces et les eaux souterraines. L'abandon des mauvaises pratiques passe par une prise de conscience de l'impact de ces dernières sur la ressource, puis par des appuis ou aides aux changements de pratiques.

#### 3.3.1 Reboisement des zones Tampons de la rive du mono à Adabiam, Gogokondji et Akladjéno.

S'il était initialement prévu de reboiser 3 hectares de zones tampons le long du fleuve Mono avec 3.000 plants, ce sont finalement 4 hectares qui ont été reboisés avec 4.451 plants. La mission d'Experts-Solidaires de février 2024, avec l'expert en reboisement Jacques PLAN a permis de constater sur les berges du fleuve une reprise des plants de Kaya, Anogeisus, Colas Gigantea, Acacia Auricufomus à plus de 85%. Au cours du semestre, l'équipe projet a poursuivi le suivi des plants mis en terre et l'appui des reboiseurs dans les travaux d'entretien.

Au courant du semestre, des réunions avec les propriétaires terriens ont permis d'identifier et de cartographier 14 parcelles, couvrant une superficie totale d'environ sept hectares.

La mission a permis de valider de nouvelles zones à reboiser pour la phase suivante de projet. Jacques PLAN a conseillé de mettre en œuvre de nouvelles techniques, telles que le talutage et le fascinage. D'une part, pour les sites les moins endommagés, le talutage consiste à repiquer des touffes de vétiver (*Chrysopogon zizanioides*) ou d'*Andropogon gayanus* sur le talus. D'autre part, le fascinage permet de stabiliser le pied de la berge, aux endroits où elle est le plus endommagée en plantant une série de piquets liées ensemble par des tiges torsadées, ou par de la corde. Des arbres tels que les teks peuvent faire office de piquets et s'implanter durablement grâce à leurs racines.



Figure 9. Exemple de Khaya planté avec succès en juin 2023 (photo de février 2024)



Figure 10: Photo prise en novembre 2024



Figure 11: Reboisement Photo prise en juin 2025

### 3.3.2 Formation de 25 maraîchers et création d'un champ école.

Au cours du premier semestre 2024, les travaux de construction du hangar pour la formation ont été réalisés, de même que le forage. Les travaux d'aménagement et d'installation des planches ainsi que la pose des tuyaux ont aussi été réalisés. Le système solaire nécessaire à l'irrigation a été finalisé en 2025 en raison de retards du financement de la fondation Heidelberg.

Par ailleurs, les 25 maraichères, principalement des femmes ont été sélectionnées pour bénéficier de formations à l'agroécologie. La sélection des participants à la formation s'est déroulée après une campagne de sensibilisation portant sur les activités planifiées au sein du champ école. Un plan des formations a été élaboré lors de réunions avec le responsable technique, mais seule une formation sur la réalisation de compost a pu être réalisée. Les autres n'ont pas encore eu lieu en raison du manque d'eau sur le site. On note tout de même la mise en place de la pépinière de la grande morelle sur laquelle un repiquage a été effectué.



Figure 12. Gauche : Bâtiment pour la formation. Droite : séance de formation des maraîchers.

Voici le plan de formation sur la production des cultures maraîchères à base des techniques agroécologiques prévu :

- Module 1 : Le champ-école, un bien commun : Qu'est-ce qu'un champ école ? quels sont les rôles et responsabilités des différents acteurs sur le champ école ?
- Module 2 : Délimitation d'une parcelle maraîchère
- Module 3 : Les travaux de préparation du sol
- Module 4 : L'installation des cultures maraîchères (Gboma Gombo, Laitue Tomate, Piment vert, Carotte, Concombre)
- Module 5 : La préparation des biofertilisants (cas du compost) et des bio pesticides (cas des graines/feuilles de neem)
- Module 6 : Les techniques agroécologiques pour la fertilisation du sol
- Module 7 : Les techniques agroécologiques pour l'entretien des cultures
- Module 8 : Les entretiens culturaux
- Module 9 : Les récoltes et les opérations post-récolte

- Module 10 : Le commercialisation des produits récoltés



*Figure 13. Champs école terminé(gauche), pépinière de la grande morelle (milieu) et repiquage (droite).*

- Actuellement, les activités se déroulent comme ceci :
  - La formation des femmes sur la mise en place des pépinières des épinards ;
  - La préparation du sol pour la culture des épinards ;
  - Les techniques de repiquage des plantules d'épinards ;
  - La culture du gombo.
  - Pour la pratique, une parcelle de 200 m<sup>2</sup> est attribuée à chacune des 25 femmes formées pour la culture de gombo et de l'épinard.



*Figure 14 Récolte de gombo*



*Figure 15 culture d'épinard*

### 3.3.3 Mise en place de périmètres de protection autour de deux forages

La loi N° 2010 – 004 portant Code de l'eau au Togo définit les périmètres de protection à mettre en place autour des points de captage. Conformément à cette loi, chaque puits ou forage devrait avoir son périmètre, ce qui est loin d'être le cas, car la procédure déclarative n'est pas respectée. Le projet GIRE MONO, s'était fixé comme objectif de protéger les points de captage de la TdE dans la Préfecture. Or, trois forages à Tanou alimentent la préfecture Yoto en eau potable. Une mission de diagnostic réalisée par l'expert en protection des zones de captage, David CINIÉ en septembre 2023, avait permis de faire un état des lieux : des cultures de légumes ou de maïs, où sont épandus des pesticides et engrais chimiques étaient situées à proximité des têtes de forages, présentant un risque de contamination de la ressource. De plus, les périmètres immédiats n'étaient que partiellement appliqués et les périmètres rapprochés n'étaient pas effectifs. David CINIÉ avait émis un certain nombre de recommandations

pour une meilleure protection de trois points de captage à Tanou dont la restauration d'un périmètre clos et accessible aux seuls services d'exploitation autour des forages devait permettre d'assurer une protection immédiate des ouvrages de prélèvement F1 et F2.

Les deux périmètres de protection immédiats avec clôtures grillagées sur les forages F1 et F2 de la TdE à Tanou dans la commune Yoto 1 ont été réalisés en avril 2024.



*Figure 16. Localisation des forages de Tanou.*



*Figure 17. Clôture du F2 Tanou novembre 2024*

Suite à la demande de la TdE, une formation dispensée par notre Experts David Cinier a été proposée lors de la mission de novembre 2024. Une formation sur la protection de la ressource qui s'est très bien déroulée et qui devrait être poursuivie à distance en 2025.



*Figure 18 Formation à la TdE Lomé - Protection de la ressource*

### **3.4 R3 : L'accès à l'eau potable et à l'assainissement est amélioré**

En lien avec les priorités de la feuille de route gouvernementale 2020-2025 du Togo dans le secteur eau et Assainissement, le résultat R3 consiste en l'implémentation des actions pour favoriser l'accès à l'eau et l'assainissement des populations des deux communes en ainsi à l'atteinte de l'ODD6 sur le plan local, facteur de développement socioéconomique local.

#### **3.4.1 Mise en place de Postes d'eau autonomes**

En 2023, une PMH avait été réhabilitée en PEA à Amédjrovi Kondji à Yoto 1 et un PEA avait été construit à Toudji Kondji, Yoto 3. Des échanges ont eu lieu avec les chefs et CVD et avec les deux conseils municipaux lors de leur session budgétaire sur les modèles de gestion des ouvrages. Il a d'abord été décidé qu'une gestion par une délégataire serait la plus appropriée. Dans un souci de pérennisation et d'efficacité des services d'eau potables au bénéfice des populations de leurs territoires respectifs, les deux communes, en partenariat avec le MEHV, PADIE et Experts-Solidaires, ont émis un appel à manifestation d'intérêt (AMI) afin de trouver un gestionnaire privé pour la gestion et l'exploitation de leurs systèmes d'alimentation en eau potable (SAEP). Néanmoins, l'AMI s'est avérée infructueuse et les communes se sont alors tournées vers modèle de gestion en régie, conformément au décret n° 2011-118/PR du 06 juillet 2011. La régie est chargée de :

- La gestion et l'exploitation des infrastructures d'alimentation d'eau potable,
- La maintenance des infrastructures et éventuelles extensions du système.

Ainsi, le modèle de gestion en régie a été expérimenté sur le PEA d'Amédjrovikondji en mars 2024. La vente d'eau est assurée par une personne proposée par le comité des jeunes et validée par le CVD et la chefferie. Les recettes sont collectées trois fois par semaine par l'agent technique de la commune sur la base du volume vendu et l'argent est déposé dans un compte ouvert par la mairie.



Figure 19. Gauche : PEA d'Amédjrovikondji. Droite : PEA de Toudjikondji

Par exemple, en avril les données de gestion suivantes relevées dans le cahier du fontainier sont amplement satisfaisantes :

- Volume vendu : 63 m<sup>3</sup>
- Montant de la recette : 31.500 FCFA
- Prix unitaire de vente d'eau en m<sup>3</sup> : 500 FCFA
- Paiement du vendeur : 100F/ m<sup>3</sup>

Par ailleurs, en fin d'année 2023, un financement complémentaire de Sénéo avait permis d'identifier un nouveau site à Djrekpon, dans la commune de Yoto 3 pour construire un 3ème PEA. À la suite de l'étude géophysique en mars 2024, le forage a été réalisé. Les essais de pompage ont eu lieu en avril. Ils ont été suivi de la construction de la superstructure et installation plomberie, et exhaure solaire. La mise en gestion a été mise en place en juillet 2024. La réception provisoire prononcée le 12 novembre 2024. Les réceptions définitives des ouvrages ont été prononcées en 2025.



Figure 20 PEA Djrekpon novembre 2024

Des difficultés dans la gestion des ouvrages ont été constatées dans Yoto 3 du fait de l'étendue de la commune et les zones rurales parfois difficilement accessible avec les faibles moyens de la commune. En août 2025, il a été décidé l'organisation suivante :

- Un gérant transitoire, Eagle’s agency, pour l’ensemble des ouvrages
- Un comité de pilotage composé des trois communes du Yoto
- Définition des tarifs et comment ceux-ci sont répartis entre chaque partie

Autre difficulté, bien que la majorité de la population adhère aux nouveaux ouvrages, il y a encore des habitants des villages de Yoto 3, qui préfèrent s’approvisionner dans le Mono. La raison est simple : le fleuve est plus proche de chez eux que le PEA ou la mini AEP. Dans la prochaine phase, il pourrait être envisager d’amener l’eau à ces habitations-là pour favoriser la consommation d’eau des ouvrages. La sensibilisation des populations sera également être renforcée pour montrer que l’eau du Mono est non potable.

Enfin, une dernière difficulté identifiée : la forte concentration de fer dans l’eau du PEA d’Amédrovi Kondji : Plusieurs experts ont travaillé sur la question (Gilian Cadic et Guénaële Mauguin) et l’entreprise GEFER a mis en place un système de traitement par oxygénation. Un renforcement du PEA a été nécessaire. Les travaux ont commencé fin août 2025 et terminé fin septembre. Une fiche de capitalisation sur ce pilote sera rédigée dans les prochains mois.



Figure 21: Plaques projet sur les ouvrages, PEA Amédrovikondji

### 3.4.2 Réalisation de 30 latrines ECOSAN

La réception technique des latrines ECOSAN à Sikakondji (Yoto 3) et les premières formations à leur utilisation ont eu lieu en février 2024. La réception définitive a été prononcée en février 2025 ; Les 15



Figure 22. Exemple d'une latrine ECOSAN en cours de construction (gauche) et réceptionnée (droite) à Sikakondji.

autres latrines de Yoto 1 ont accusé un retard lié au défaut de paiement de la SCAN Togo, mais après réception des fonds en mars 2025, les latrines ont pu être terminées et la réception provisoire prononcée.

Le suivi des usagers à l'utilisation et l'entretien des latrines s'est poursuivi au mois de mars. Le suivi a été focalisé sur les points suivants :

- Présence permanente d'un pot de cendre dans la cabine ;
- L'utilisation de la cendre après chaque défécation ;
- La propreté de la cabine ;
- Absence d'odeur dans et autour de la cabine ;
- Le non-rejet des objets de nettoyage anal dans la cabine.

Sur l'ensemble des ménages visités, l'équipe PADIE et le responsable technique de la mairie ont observé que les consignes avaient été respectées.



Figure 23 Démonstration d'Antonio DGEBRE de la récupération des sous-produits en mars 2024.



Figure 24 Séance de sensibilisation sur l'assainissement et sur la bonne gestion des ECOSAN à Sikpé Adégou

### 3.4.3 Réhabilitation de la Mini AEP d'Akladjénou et 5 BF dans le canton de Tokpli

Les 5 BF à réhabiliter dans le canton de Tokpli avaient été identifiées en fin d'année 2023. Or, la construction d'un PEA financé par un particulier ayant débuté en 2024 à côté de l'une des BF identifiée, il n'était plus pertinent de réhabiliter cette BF. Par ailleurs, une enquête socio-économique et un diagnostic de la mini-AEP du village d'Akladjénou (Commune Yoto 3) avaient été menés fin 2023. Les études et DAO pour la réhabilitation des 4 BF, la construction de deux BF et la réhabilitation de la mini-AEP ont été stabilisés avec le cabinet de maîtrise d'œuvre de NIMAN et l'entreprise EVOLUTION CONSTRUCTION a été sélectionnée à la suite de l'évaluation des offres. Le contrat a été signé fin juin 2024 et les travaux ont débuté puis terminés en octobre avec la réception provisoire a eu lieu le 12 novembre 2024.



Figure 25 Mini AEP d'Akladjénou



Figure 26 BF construite à Bedjeme



Figure 27 BF réhabilitée à Tokpli

#### IV) Conclusion et Perspectives

La phase I s'achève avec de nombreuses réalisations et leçons apprises ; Ce travail de 3 ans et demi, au cours desquels la question de la GIRE a pu être appréhendée au niveau local, une première au Togo, n'est qu'un début. En effet, une deuxième phase est déjà en cours pour poursuivre les efforts et mobiliser l'ensemble des acteurs de l'eau autour de cette question cruciale de gestion intégrée : de la distribution d'une eau potable aux plus vulnérables, à la protection de la ressource (de surface et souterraine), à une meilleure connaissance de celle-ci en passant par la mise en place d'une gestion au niveau de la future intercommunalité de Yoto (Yoto 1,2 et 3 réunies).

La phase II veillera aussi à renforcer le lien entre la GIRE d'en haut (institutionnelle) et la GIRE d'en bas plus opérationnelle autour de comité locaux de l'eau, suite logique des carrefours de l'eau déjà implémentés durant la phase 1. L'Agence de bassin du Mono est un partenaire central du projet. Il conviendra de renforcer la communication et la concertation avec l'ensemble des acteurs intervenant dans le bassin, des deux côtés de la frontière, comme Join For Water.

Avec pour fil conducteur l'autonomisation des acteurs locaux dans la gestion de la ressource en eau et dans la conduite de projet de développement territorial.

Enfin, dans les perspectives qui dépassent les frontières du projet, nous avons la chance d'avoir vu le projet labellisé « **Living with Rivers** » (<https://www.initiativesrivers.org/le-label-living-with-rivers/>), ce qui permet de l'inscrire dans une logique plus grande de partage de connaissance avec des initiatives similaires. Et de le faire reconnaître comme une démarche importante pour la GIRE dans le bassin du fleuve Mono.

\*\*\*\*\*

Merci